

LE SPECTATEUR

VOL. I NO. 77

HULL, P. Q., MARDI, 4 MARS 1890

UN AN \$2 ET \$1

FEUILLETON du "SPECTATEUR"

No 23

LA VENGEANCE D'UN FILS

DEUXIEME PARTIE

LA FOLLE

V

NUIT DE NOEL

Suite

—Non,— conclurent plusieurs voix, ça n'est pas lui... ça n'est pas le vicomte.

—Il me pousse une idée ? s'écria le père A-tout-coup-l'on-gagne.

—Voyons l'idée ? questionnèrent ses voisins.

—La lettre ne mentionne-t-elle pas que nos pupilles ont retrouvé leur père et que maintenant elles sont dans l'opulence ?

—Au fait !—répliqua le choeur,—la lettre dit cela... est-ce vrai ?... faut qu'on le sache ?

Le président se leva pour répondre :

—C'est la vérité,—dit-il,—j'avais mission de vous l'annoncer au dessert. Oui Jacques Roquebert est de retour auprès de ses filles, et notre rôle de tuteurs n'a plus raison d'être... oui, Jacques Roquebert a fait fortune là-bas... c'est un père d'Amérique.

—Eh bien fit le bonhomme Macaron qui revenait à son idée,—eh bien, si c'était lui, si c'étaient elles ?

Une dizaine de Sans-Soucis appuyèrent cette hypothèse.

Mais Joseph Quentin s'empressa de répliquer :

—Quelle apparence que ces dix jeunes filles aient prévenu les besoins dévins les souhaits de chacun de vous, et, chez chacun de vous, se soient introduites pour remplacer, sans être aperçues, un objet ancien par un objet nouveau de vieux habits par des habits neufs. Non cela n'est pas... non... non, cherchez autre chose !

—L'aut bien s'en rapporter au président,—fit Drelindindin,—on sait qu'il n'aime pas à mentir, même pour le bon motif. Du reste, voici près d'un mois que nous ne les avons pas revues, nos filleules.

—Parbleu !—grommela Clodion-le-Chevelu, qui avait le vin ombrageux,—parbleu... elles nous oublient, elles nous renient... c'est des ingrates !

—Halte-la ! se récria Joseph en désignant la vieille tir-lire qui se trouvait toujours à la même place, à la place d'honneur,—halte-là, farouche Mérovingien... je proteste au nom de tous les gros sous qu'elle a reçus et dont le compte est inscrit au ciel... je proteste au nom de Jeanne et Jenny, mes

deux filles et les vôtres. Elles n'oublieront jamais ce que vous avez fait pour elles, elles vous en seront éternellement reconnaissantes. Oh ! quant à cela, foi de Joseph Quentin, j'en réponds !

—Faut m'excuser—balbutia Clodion,—j'ai-z-ecu tort... je me retraque, et c'est à leur santé que je vide mon verre.

—Bravo !—crièrent d'une seule voix tous les Sans-Soucis —hurrah ! à la santé de Jeanne et de Jenny... à la santé de nos pupiles !

Puis, après cette rasade :

—Un peu de patience,—reprit le président.— tout s'expliquera, mais seulement à l'heure convenue... à trois heures du matin, quand vous irez reprendre vos gros souliers et vos sabots que je vous ai fait déposer tout alentour de la grande cheminée de la cuisine, où brûle la bûche de Noël.

—Comme les petits enfants bien sages,—dit en riant Drelindindin,—pour attendre l'étreinte du bon Jésus !

—Vous êtes de grands enfants,—répliqua Joseph, et si le bon Jésus ne daigne pas descendre vers vos sabots, peut-être à sa place enverra-t-il quelqu'un de ses anges !

—Bah ! fit l'oncle Raphaël maintenant que nous voici tous remontés en neuf, nous n'avons plus besoin de rien.

Quentin répondit :

—Tu oublies le voeu formulé par toi-même au commencement du repas !

—Quel voeu ?

—As-tu donc laissé ta mémoire au fond d'une bouteille ?

—Ah ! oui je me souviens... le rêve que caressent tous les gueux d'ici-bas. l'idéal que tous les gueux ici présents ont acclamé lorsqu'hier soir, en nous assyant à cette table je me suis mis à rêver tout haut... cent écus de rente !

—C'est-à-dire l'indépendance, le nécessaire, la fortune pour un Sans-Soucis !—s'écria Drelindindin.

—Oui... oui... ce serait tout cela,—fit le choeur.—Oh ! cent écus de rente !... cent écus de rente !

—Eh bien,—reprit Joseph pour quoi ce souhait-là ne se réaliserait-il pas comme les autres ?...

—Bigre !—riposta Marachut,—comme tu y vas président... cent écus de rente à chacun de nous... mais faudrait être une fée millionnaire pour se permettre de ces générosités-là.

Quelques instants plus tard la table en compagnie des cafurons de liqueurs.

—Mazette !—déclara le premier l'oncle Raphaël,—ça n'est pas notre cafiot ordinaire. Du pur moka... cognac premier choix... et des cigares idem. C'est le digne complément de ce diner... merveilleux, et pour soixante-quinze centime par tête... c'est moi qui m'abonnerais à c'ordinaire-là !

—En avant le voyage au pays de Cocagne !—répliqua Drelindindin :

Puis, divers groupes s'étant formés, la conversation se particularisa entre eux.

Dans un coin de la salle, un peu à l'écart, quatre de nos principaux personnages étaient assis.

Henri Duvernay, Joseph Quentin, Narcisse Clopinet, Vorator.

—Non,— refusait ce dernier,—nous ne vous dirons rien. Chacun ses cachoteries. Ce n'est pas encore le moment de découvrir le pot aux roses. pas vrai, Narcisse ?

—Permetts-moi seulement—fit Clopinet,—de rappeler en quelques mots les premiers épisodes de notre évasion à Lécurueil.

—Va mon bonhomme, va ! continua Vorator.

Narcisse parla en ces termes :

—Vous connaissez très-probablement la fable intitulée *le rat de ville et le rat des champs*. Tel fut notre début avec l'insaisissable Adolphe. Nous lui avions offert un souper à la belle étoile, il nous rendit à déjeuner dans l'appartement qu'il habitait, ou plutôt qu'il semblait habiter alors. Un assez bel appartement, un très-bon déjeuner. Mais au dessert, comme l'ami Vorator se disposait à faire jaser notre amphitryon que préalablement, nous avions aux trois quarts grisé, un bruit de pas se fait entendre, un chapeau de gendarme se montre... et crac... par une porte secrète évanouï, disparu... pas plus d'Adolphe que sur ma main ! Pour surcroît de désappointement, on nous arrête tous les deux, Bibi et moi... on nous garde en prison durant quinze jours et sans la bienheureuse intervention de M. Roquebert, nous y serions encore.

—On sait cela,—fit le jeune Duvernay, | mais depuis votre délivrance, malgré toutes vos promesses, malgré tout l'argent qu'on vous a donné...

—Ah ! voilà,—interrompit Vorator,—voilà précisément pourquoi nous ne voulons plus ni rien demander, ni rien dire. D'ailleurs M. Jacques a paru vouloir s'adresser à la police, et ça n'est pas de jeu. On m'a signé, comme dirait, un sauf-conduit en blanc pour Adolphe. C'est moi seul qui doit le pincer, et si je n'ai pas encore réussi, ça n'est pas ma faute, ni celle de Clopinet. Nous avons trimé, travaillé comme deux petits Vidocq. Quant à l'argent, il a été dépensé pour les besoins de la cause, et pas autrement, foi de Bibi ! il n'est pas un tapis-franc que nous n'ayons exploré, pas un filou auquel nous n'ayons rincé le bec, pas un déguisement que nous n'ayons revêtu, pas une comédie que nous n'ayons jouée pour retrouver enfin la piste d'Adolphe... rien encore !... toujours rien... rien !

—Peut-être,— observa Joseph Quentin,—peut-être n'est-il plus à Paris !

—Si fait !—s'écria Vorator,—à preuve ces quelques lignes que publiait hier la *Gazette des tribunaux*.

Il avait sur lui le journal, il lut ce qui suit :

—On n'a rien pu découvrir encore relativement au vol audacieux qui fut commis, dimanche dernier, chez le changeur avoisinant le théâtre du Palais-Royal.

C'est à l'heure même où le public entrait au théâtre, c'est tandis que la queue défilait devant la fermeture de la boutique que les voleurs s'y sont introduits. Ils ont fait main-basse sur tous les menus bijoux qui s'y trouvaient. Fort heureusement, la caisse, qui contenait des valeurs importantes, leur a résisté. Aux traces pesées, ainsi qu'à la facture des portes, la justice a cru reconnaître la main d'un évadé de Poissy, le trop célèbre Adolphe dit Lécurueil, qui faisait partie de la bande des Vampires... on est sur ses traces.

—Je t'en souhaite !—conclut Vorator,—si quelqu'un parvient à remettre la pitte sur lui ce sera Bibi... pas un autre.

—Mais comment espères-tu ?—voulut questionner Henri.

Que je trouve seulement dans mon sabot ce que j'ai souhaité pour ma part à savoir : vingt-cinq napoléons, plus le petit tableau que vous avez vendu à M. Isaac, et je réponde du reste.

—Mais Isaac est parti pour Londres...

—Ça regarde la fée... artificiel !

Un sourire effleura les lèvres de Joseph Quentin.

—Attendons !—dit-il.

—Quant à moi,—reprit Clopinet—l'objet de mon voeu... c'est un habit noir... ne me demandez pas ce que j'en prétends faire... l'avenir vous le dira.

Une dernière chanson réunit de nouveau l'assemblée toute entière.

A mesure que l'instant décisif approchait, une certaine anxiété se manifestait parmi les Sans-Soucis.

La façon vraiment merveilleuse avec laquelle s'étaient réalisés leurs premiers desirs, la singulière insistance de Joseph Quentin... le droit des chaussures déposés sous le manteau de la cheminée, l'air mystérieux du président, les quelques plaisanteries qu'il laissait échapper, ses regards, son sourire tout enfin contribuait à maintenir ses amis sur des charbons ardents.

Ils sentaient que quelque chose d'étrange allait s'accomplir ils étaient agités par toute sorte d'espérances et de curiosités. Joseph avait bien dit, c'étaient de grands enfants : ils attendaient impatiemment leurs cadeaux de Noël, et, tout en bâtissant chacun ses châteaux en Espagne, à chaque instant leurs regards se dirigeaient vers le vieux coucou dont l'aiguille, trop lente à leur gré, mesurait les dernières minutes qui les séparaient encore du grand moment.

Enfin trois heures sonnèrent.

—Entrez—dit Joseph Quentin—entrez tous !

Et il leur ouvrit la porte.

VI

ANGES ET DEMONS

Aussitôt le passage libre, tous les Sans-Soucis avaient disparu dans la pièce voisine, à l'exception du seul Henri Duvernay.

Enrôlé depuis trop peu de temps dans la fraternelle association, étranger à tous les services qu'elle avait pu rendre, il n'avait droit à aucune espérance.

A la rigueur, on en aurait pu dire autant de Vorator un simple louveteau, de Clopinet qui n'était guère autre chose qu'un néophyte.

Aussi se rendant parfaite justice, ils n'avaient manifesté que des prétentions fort modestes.

On sait quels avaient été leurs souhaits,

—En revanche, comme dans cette corporation presque entièrement composée de vieillards ou tout au moins d'hommes mûrs ils se trouvaient être les seuls jeunes, les seuls alertes, ils s'étaient précipités les premiers, ils avaient devancés tous les autres, et même avant que ceux-ci ne se fussent penchés au-dessus de leurs sabots, ils étaient de retour dans le salon.

(A Continuer)

Vente par le Curateur

In re Joseph Arthur Filatrault comarquant du Canton de Portland Est, Comté d'Ottawa

DÉBITEUR

LES TERRES et HÉRITAGES sous mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de changer ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Vendition Éponne*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport de la vente.

Les lots numéros Treize-16, Treize-17, Treize-18, Treize-19 dans le premier rang du Canton de Buckingham comté d'Ottawa, circonstances et dépendances.

Ce lopin de terre dans le Canton de Portland Est, dit Comté, connu et décrit comme formant partie nord du lot numéro 1 dans le sixième rang du dit canton contenant un arpent et borné sur le devant par la Rivière du Lièvre, en arrière et d'un côté par le terrain de Louis Dupel, l'autre côté par le terrain de la Corporation Episcopale du Diocèse d'Ottawa avec les bâtisses ci-dessus et les les servitudes y appartenant.

Des soumissions scellées pour les dites propriétés seront reçues par le sousigné à son bureau jusqu'au vingt-six Mars prochain à midi. Aucune soumission ne peut être refusée. Condition : argent comptant.

Montréal, 20 Février 1890.

JOHN McD. HAINS
Comptable
No. 45 Rue St Sacrement

APPEL

Nous faisons un chaleureux appel à toutes les personnes qui sont endettées envers nous soit pour abonnement au journal ou impressions, de bien vouloir solder leur compte le plus tôt, car il nous faut du papier d'ici à 15 jours de forts montants.

Nos abonnés et nos clients voudront bien se rendre à notre demande.

L'ADMINISTRATION

Abonnes de Campagne

Que les abonnes de Campagne s'en souviennent, notre journal ne coûte qu'une piastre par année et paraît deux fois par semaine

A vendre

Bon poste de commerce situé dans un des meilleurs centres de la ville, à proximité de l'Hotel de ville, du marché et du bureau de poste. Vente à des conditions très faciles. S'adresser au bureau de ce journal 154 rue Main.

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné qu'une demande sera faite à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par les requérants, en vertu de l'acte des compagnies à fonds social pour obtenir des lettres patentes constituant et telles autres personnes qui pourront devenir actionnaires de la dite Compagnie devant être créée en corps politique et incorporée sous le nom et dans le but ci-après mentionnés :

1o. Le nom de la compagnie sera La Compagnie du Chemin de Fer Sault Ste-Marie, Québec et Atlantique ;

2o. L'objet est de construire et exploiter un chemin partant d'un point sur la rive gauche de la rivière Ottawa entre l'embouchure de la rivière du Moine et celle de la décharge du lac Kupera traversant en zigzag vers l'Est autant que possible en ligne droite les districts d'Ottawa, Terrebonne, Joliette, Trois-Rivières, Québec, passant par la cité de Québec et se continuant par Beauport pour traverser le Saint-Laurent, l'Isle d'Orléans et atteindre la rive Sud du fleuve à ou dans les environs de la Pointe à la Martinière, de là se dirige vers le Sud-Est en passant par le lac Pohégonook, traversant les districts de Montmagny, Kamouraska et Témiscouata pour aboutir au grand chemin public de Témiscouata dans le voisinage de la frontière avec un embranchement partant de la ligne principale à un point quelconque dans le comté de Kamouraska passant au nord du lac Témiscouata, traversant les districts de Rimouski, Bonaventure et Gaspé et, suivant dans l'intérieur une ligne aussi directe que possible pour atteindre le port de Gaspé.

3o. La principale place d'affaires de la dite Compagnie sera dans la cité de Québec, dans la Province de Québec.

4o. Le fonds social de la dite Compagnie sera de deux cent cinquante mille piastres divisés en deux mille cinq cents actions de cent piastres chacune.

5o. Les noms au long, résidence et professions des dits requérants sont comme suit :

Le chevalier J. E. Martineau, marchand quicailleur ; O. Migner, manufacturier ; J. A. Mailloux, courtier ; Félix Gourdeau, manufacturier ; Napoléon Gourdeau, tanneur ; F. X. Drouin, avocat ; J. L. Lavary, avocat ; A. A. Déchéne, marchand ; Eugène Rouillard, notaire et journaliste ; J. A. Langlais, marchand ; N. Lavoie, gérant de la Banque du Peuple, à St Roch ; J. B. Morissette, agent d'assurance ; J. B. Rousseau, marchand ; Elz. Falardeau, tanneur et corroyeur ; Geo. Roy, manufacturier ; J. E. Boly, notaire. Tous des cité et district de Québec, sujets anglais et résidant en Canada.

L'hon. G. Brosse, O. Migner, F. Gourdeau, J. A. Mailloux, J. E. Martineau, F. X. Drouin, J. B. Laliberté, seront les premiers directeurs, provisoires.

Par ordre,
J. E. BOLY,
Secrétaire-Protom.

Librairie Lapierre

GOIN DES RUES MAIN ET DUKE

Toujours en main tout ce qu'on peut désirer en livres, papeterie et objets de bureau.

Spécialités : Encadrement, Tapiserie, Rideaux à ressort, Travaux faits rapidement.

Dépot des Journaux de Québec, Montreal et Ottawa. Une Visite est Sollicitée.

A Vendre

Mde. Jane Longtin, désire faire savoir au public de Hull qu'elle a décidé d'abandonner son poste de commerce dans le bloc Marston, dans la rue Main. Conséquemment, tout le stock de marchandises sèches et de fantaisie sera vendu à des prix extrêmement bas ainsi que les fixtures du magasin, tel que comptoirs, tablettes etc.

Ceci est une chance spéciale pour toute personne qui désirerait partir un commerce lucratif dans Hull et à des conditions très avantageuses pour l'acheteur.

Mde Longtin continuera comme par le passé, à tenir son commerce au No. 38 dans la rue Church.

Pour plus amples informations, s'adresser à Mde Jane Longtin, rue Main ou rue Church, Hull.

A Vendre

Bryson Graham ET CIE.,

L'établissement le plus
considérable d'Ottawa
POUR
CHAUSSURES
PARDESSUS
HARDES FAITES
ETOFFES a ROBES
Ettoffes a Manteaux
COUVERTES
et LAINAGES

CHEZ

Bryson, Graham & Cie.,

146, 148, 150, 152 et 154 Rue
Sparks, Ottawa.

Employez seulement le fil Clapperton,
le meilleur, chez Bryson, Graham & Cie

"LE SPECTATEUR"

MARDI 4 MARS 1890.

Le Français au Nord-Ouest

Voici le bill McCarthy et l'amendement Thompson, tels que présentés aux Communes:—

LE BILL MCCARTHY

Considérant qu'il est opportun, dans l'intérêt de la bonne entente nationale en Canada, qu'il y ait communauté de langage parmi la population du pays, et que la disposition de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest qui autorise l'usage de la langue française, en soit retranchée; A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète ce qui suit:

1. L'article cent dix de l'acte des Statuts révisés du Canada, intitulé: *Acte concernant les Territoires du Nord-Ouest*, est par le présent abrogé.

M. MCCARTHY.

L'article cent dix se lit comme suit:

Toute personne pourra faire usage soit de la langue anglaise, soit de la langue française, dans les débats du Conseil ou de l'Assemblée Législative des territoires, ainsi que dans les procédures devant les Cours; et ces deux langues seront employées pour la rédaction des procès-verbaux dans les journaux du Conseil et de l'Assemblée Législative, et toutes ordonnances rendues sous l'autorité du présent acte seront imprimées dans ces deux langues.

L'AMENDEMENT THOMPSON

Que cette chambre, prenant en considération l'usage continu de la langue française depuis si longtemps dans les anciennes provinces du Canada et la convention exprimée par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, ne peut approuver le préambule du dit bill, disant qu'il est opportun, dans l'intérêt de l'unité nationale du pays, qu'il n'y ait qu'une même langue en usage parmi la population du Canada.

Qu'au contraire cette Chambre proteste de son adhésion inaltérable qui a trait à l'usage du français dans la province de Québec et le Canada, et de sa détermination de résister à toute tentative faite dans le but de modifier cette convention. Qu'en même temps, cette Chambre croit opportun et non contraire à ses conventions que l'Assemblée,

Législative des territoires du Nord-Ouest reçoive du parlement fédéral le pouvoir de régler, après les prochaines élections générales, le mode de délibérations et la publication du compte rendu des dites délibérations.

Comme on le sait déjà le bill McCarthy était ni plus ni moins qu'un attentat pour l'abolition de la langue française au Nord-Ouest et comme on ne pouvait abolir l'usage de cette langue sans l'assentiment des députés aux Communes, nous avions lieu de croire que l'esprit de justice et de *fair play* dont se targuent les Anglais, feraient rejeter ce bill d'emblée.

Quinze jours d'un temps précieux ont été employés aux Communes à la discussion de cette loi Déloquents et précieux discours ont été prononcés par les Hons. MM. Laurier, Langevin, Blake et par notre député M. Aloyzo Wright, toute la députation Canadienne-française s'était prononcée contre l'esprit du bill.

Plusieurs amendements ont été proposés, entre autres celui de M. Beausoleil qui n'était rien moins que le renvoi du bill à six mois; cet amendement fut défilé. Cependant, nous devons dire à l'honneur de toute la députation Canadienne-française qu'elle a été fidèle à son mandat, car tous les Canadiens-français présents ont voté pour l'amendement Beausoleil, moins l'hon. M. Chapleau.

La discussion s'animent, les chefs des partis en chambre ont cru devoir en venir à une entente, et Sir John Thompson, secondé par l'hon. M. Chapleau proposa le sous-amendement ci-dessus exposé, et qui devait, paraît-il calmer les esprits des deux côtés; ce sous-amendement a été adopté à 99 voix de majorité.

Sous les circonstances, et vu les droits que les Canadiens-français du Canada, ont de par l'article de la Confédération et ensuite de par l'article des Territoires du Nord-Ouest de 1877 de parler le Français à la chambre de Québec et à la chambre du Nord-Ouest, nous croyons qu'il était du devoir de tous les députés, surtout de la députation Canadienne-française, de voter contre ce sous-amendement et de demander le rejet du bill pur et simplement, car ce sous-amendement n'est rien moins que la consécration d'une partie du bill McCarthy demandant l'abolition de la langue française au Nord-Ouest. Le sous-amendement lui, décrète, que l'Assemblée du Nord-Ouest, après l'élection, aura le privilège de décider quelle langue sera parlée dans cette chambre. C'est donc un abandon de nos droits, vu que l'Assemblée du Nord-Ouest a déjà décrété que la langue anglaise seule sera parlée à l'Assemblée.

Nous avons lieu d'espérer mieux que cela et des chefs du pouvoir et des chefs libéraux. L'abandon d'un droit, tout minime qu'il soit, est une concession trop grande faite à des francophobes qui s'alimentent sous le drapeau de la loyauté pour déchirer à qui mieux mieux les descendants de cette poignée de pionniers qu'ont promené le drapeau de la civilisation dans notre beau Canada, et qui ont ouvert à ces francophobes, la voie qui les a conduits à acquérir la fortune, les biens à les honneurs qu'ils possèdent aujourd'hui.

Nous ne défions pas ces anglais sans cœur et sans vergogne, mais nous leur prédisons que plus ils travailleront à forcer les Canadiens-français à sacrifier leur langue, plus ces derniers resserreront leurs rangs et sauront par une lutte constitutionnelle à laquelle le clergé, nos chefs et la presse devront prendre part, faire respecter leurs droits.

Nous comptons sur l'esprit de justice et de *fair play* anglais pour la sauvegarde des droits et des libertés accordés à la race française du pays lors de la cession aux anglais, lors de la Confédération et lors de l'acte des Territoires du Nord-Ouest en 1877.

La division du Comté d'Ottawa

L'on sait peut-être que pour obtenir en chambre la division d'un comté, il faut avoir, avec la majorité de la chambre, la majorité des douze députés, représentants des douze comtés considérés anglais dans la province de Québec. Si l'un n'en tenait que de ces derniers, le sort du comté d'Ottawa serait décidé de puis le 27 de février dernier et la voix du *Spectateur* aurait été entendue et écoutée à l'Assemblée Législative de Québec.

La majorité de ces représentants c'est-à-dire des douze, après avoir unanimement voté pour la délimitation des comtés de Richmond et Wolfe, se sont opposés à la division du Comté d'Ottawa à la rivière La Lièvre, mais ils ont voté huit contre trois, pour que ce comté ait trois députés, un pour Hull et les deux villages de la Gatineau et d'Ironides et deux autres pour le reste du comté, divisé en deux parties égales, MM. Poupore, Rhodes et Cameron ont voté pour la division à La Lièvre.

Si le gouvernement refuse d'accorder trois députés au comté d'Ottawa, il a été décidé d'en demander deux: dont un pour Hull et les villages déjà nommés et un autre pour le reste du comté. Si ce dernier projet est rejeté, on demandera que la division du Comté ne s'opère pas pour le présent.

Ces décisions ont été présentées au premier ministre.

CONDOLEANCES

A une assemblée générale des membres du Cercle Dramatique et Littéraire Canadien de Papineauville, tenue dans la salle du cercle, mardi le 25 courant, les résolutions suivantes furent adoptées unanimement.

Proposé par M. L. J. MacKay, secondé par M. T. Bonhomme: Que les membres du cercle ont appris avec douleur la mort de M. Z. Brazeau, frère de M. A. Brazeau et beau-frère de J. F. Séguin tous deux membres actifs du cercle.

Proposé par M. Kavanagh, secondé par M. Jos. Labonté: Que les membres du Cercle ont appris avec douleur la mort de M. H. Hillman mère de M. E. Hillman membre actif et de J. A. Hillman membre honoraire du cercle. Que les membres présentent leurs condoléances aux deux familles éplorées. Que copie des présentes soit transmise aux membres des deux familles ainsi qu'aux journaux *l'Étendard*, *la Patrie* de Montréal et le *Spectateur* de Hull.

A. S. LAUZON, H. J. KEARNEY,
Secrétaire Président

EST-CE UN CANARD ?

—Une curieuse rumeur s'est répandue hier soir au Parlement à l'effet qu'il y avait quelque trouble dans les rangs des membres du Conseil législatif. On disait que M. Mercier avait écrit à MM. Archambault et Marcell qui ont voté dernièrement contre le gouvernement dans une couple de circonstances, leur disant que leur démission ne causerait aucun regret. On dit que la chose a été discutée à un caucus de membres ministériels du Conseil où les deux conseillers en question ont exprimé leur intention de donner leur démission et de passer à l'opposition à moins que M. Mercier leur fit apologie au sujet de sa lettre.

Nouveaux Diocèses

Dans la Province d'Ontario

Monsieur Cleary, Archevêque

Monsieur Cleary, de Kingston, vient de recevoir de Rome, trois p'èces officielles au sujet d'une nouvelle division ecclésiastique de la province d'Ontario.

L'une de ces pièces sépare de la province ecclésiastique de Toronto les diocèses de Kingston et de Peterboro dont ce territoire constitue une nouvelle province.

La deuxième pièce nomme le Très Révérend James Vincent Cleary, archevêque du diocèse métropolitain de Kingston.

La troisième érige canoniquement un nouveau diocèse formé des comtés de Glengarry, Stormont et Cornwall, Alexandria sera le siège du nouvel évêque. Le document papal ne dit pas quel sera le nouvel évêque.

On mentionne ici le nom du Révérend M. MacDonell, curé d'Alexandria.

Le Traité d'Extradition

Le Sénat à Washington a ratifié le traité d'Extradition avec l'Angleterre. Cette mesure humanitaire aura, qui sait, pour but de faire cesser, du moins en partie, ces actes de brigandage que l'on a déplorés depuis des années. Si elles ne peut rendre les millions à ceux qui en ont été privés, elle empêchera peut-être d'en faire disparaître de nouveaux. Voici les crimes possibles d'extradition:

1. Homicide volontaire.
2. Pour avoir altéré ou contrefait de l'argent ou pour avoir mis tel argent en circulation.
3. Pour détournement, larcins, obtention d'argent ou de marchandises sous de faux prétextes, ou recel sachant que tel argent ou telles marchandises ont été obtenus frauduleusement.
4. Fraude par un dépositaire, banquier, agent, facteur, syndic, directeur, membre ou officier d'une compagnie, quand ces actions sont reconnues criminelles par les deux pays.
5. Parjure ou subornation de parjure.
6. Enlèvement, spoliation, vol d'argent.
7. Vol avec effraction.
8. Piraterie, d'après la loi des nations.
9. Mutinerie en mer; faire couler à fond ou détruire malicieusement un navire, ou tenter de le faire. Assauts en pleine mer.
10. Crimes et offenses contre les lois des deux pays pour la suppression de l'esclavage et du commerce d'esclaves.

Salaberry

M. Robidoux, vient de prendre l'initiative d'un mouvement, à l'Assemblée Législative, pour faire ériger un monument en l'honneur du colonel Salaberry, le héros de Châteauguay, sur les lieux mêmes où 300 Voltigeurs canadiens repoussèrent 7,000 Yankees.

Cette initiative lui appartenait de droit, vu qu'il représente le comté même où se livra cette fameuse bataille, l'un des fastes les plus glorieux de notre histoire.

MANUFACTURE DE PULPE

Voici quelques notes qui pourraient être utiles à ceux qui s'intéressent au procédé de la manufacture de la pulpe chez M. Eddy:

Le bois est de quatre pieds de longueur: on en enlève l'écorce, et on le coupe en morceaux d'un pouce et un quart de longueur. Ces petits blocs sont transportés par machinerie dans les quatre grandes bouilloires à acide. Chacune de ces dernières peut contenir 24 cordes de bois. L'acide sulfurique et la vapeur sont introduits après que les bouilloires sont remplies de bois. Le bois est digéré sous une pression de 450. Ensuite, par un procédé assez long à décrire et au cours duquel le bois, réduit en fils pour ainsi dire, est séché, lavé, expurgé de tout nœuds ou autres déchets, le bois,

chylifier disons-nous, parvient dans un grand bassin où il est charifié et de là passe par une série de rouleaux où il sort sous la forme de pulpe à papier.

Les bouilloires, manufacturées par M. Bannermen et Powers d'Ottawa, ont coûté \$25,000.

L'engin moteur est d'une force de 600 chevaux vapeur.

Les bouilloires sont les plus grandes qui aient été manufacturées au Canada. Elles pèsent 50 tonnes chacune.

Nouvelles Générales

On fait de grandes ovations à Paris à Mgr. Labelle sous-ministre de l'Agriculture pour la province de Québec.

Chicago a été définitivement choisie comme la ville où devait être tenue l'exposition universelle de 1892, en commémoration de la découverte de l'Amérique.

Nous accusons réception d'un nouveau journal qui vient de paraître, *Le Travailleur de Lévis*, publié dans l'intérêt de la classe ouvrière, agricole et commerciale.

Les journaux Anglais font beaucoup d'éloges de nos jeunes compatriotes, M. Eugène Panet fils du colonel Panet, député-ministre de la milice, et ancien commandant du 9^e bataillon; M. Joly de Lotbinière, fils de l'hon. M. Joly de Lotbinière et M. Girouard, fils de M. D. Girouard M. P.

Ces derniers viennent de passer avec le plus brillant succès leurs examens au collège des Ingénieurs royaux à Chatham, Angleterre.

Le pape a atteint sa quatrevingtième année hier. On assure, sur bonne autorité, que Sa Sainteté Léon XIII a sorti pour la première fois du Vatican, pour aller voir son frère le cardinal Pecci. Il s'est fait conduire en voiture au palais Barberini et a demeuré une heure avec son frère, Tous deux étaient très affectés. Le Pape lui dit adieu et retourna au Vatican sans que personne ne le reconnut.

L'Angleterre, pays classique du Bain et de la Jarretière, déclare la guerre au corset.

Ce sont, dit-on, des jeunes filles de l'école collégiale de Londres qui ont levé l'étendard de la révolte. Elles refusent désormais, sous aucun prétexte, de faire concurrence au Jonas b'lique en s'enfermant dans la balaine.

Le Sénat est un corps antique et vénérable; mais il représente une idée qui coûte cher à entretenir.

L'an dernier, par exemple, ces chers sénateurs—pour ne citer que quelques chiffres insignifiants—ont dépensé pour \$254 de buvard ou papier brouillard; 2,424 crayons: \$410; 438 boîtes de plumes à écrire: \$73; 4,256 manches de plumes: \$128; 3/2 canifs: \$541; 312 ciseaux: \$99; 96 portefeuilles: \$120; 120 bourses: \$160 720 pièces de ruban: \$398; etc, etc, etc: à l'avenant!

Les lettres anonymes, a dit quelqu'un, sont comme les immondices des rues: il faut boucher le nez, lever la tête et passer outre.

Lors du débat sur le bill McCarthy.

M. Cook, député libéral de simcoe a rendu hommage à la liberté de nos coreligionnaires dans les termes suivants:

"Si l'on considère, dit-il, que dans la province de Québec, les protestants qui ne représentent, qu'un dixième de la population ont dix représentants à la législature locale, tandis que dans la province d'Ontario, les catholiques qui composent un sixième de la population n'ont que six représentants à l'Assemblée, il faudra bien admettre que les catholiques de Québec ont des idées plus larges, plus libérales que les protestants d'Ontario."

Voici la liste des nouveaux timbres-poste des Etats-Unis:

- Un cent—Franklin, Bleu d'outre-mer.
- Deux cents—Washington, Carmine.
- Trois cents—Jackson, Pourpre.
- Quatre cents—Lincoln, Chocolat.
- Cinq cents—Grant, Brun clair.
- Six cents—Garfield, Couleur pas

décidée.

Dix cents—Webster, Vert.
Quinze cents — Henry Clay, Bleu foncé.

Trente cents—Jefferson, Noir.
Quatre-vingt-dix cent — Commodore Perry, Orange.

La nouvelle émission est de 44,000,000 de timbres, représentant \$784,323.

Vente par le Curateur

In re Joseph Arthur Filiatrault commerçant du Canton de Portland Est, Comté d'Ottawa

DÉBITEUR

LES TERRES et HÉRITAGES sous, mentionnés seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile, sont par le présent requises de les faire connaître, suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de changer ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposés au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport de la vente.

Les lots numéros Treize-16, Treize-17 Treize-18, Treize-19 dans le premier rang du Canton de Buckingham comté d'Ottawa, circonstances et dépendances.

Ce lotin de terre dans le Canton de Portland Est, dit Comté, connu et décrit comme formant partie nord du lot numéro 1 dans le sixième rang du dit canton contenant un arpent et borné sur le devant par la Rivière du Lièvre, en arrière et d'un côté par le terrain de Louis Dupel, l'autre côté par le terrain de la Corporation Episcopale du Diocèse d'Ottawa avec les bâtisses ci-dessus et les les servitudes y appartenant.

Des soumissions scellées pour ces propriétés seront reçues par le sousigné à son bureau jusqu'au vingt-six Mars prochain à midi. Aucune soumission peut-être refusée. Condition: argent comptant.

Montréal, 20 Février 1890.

JOHN McD. HAINS

Comptable

No. 45 Rue St Sacrement

AVIS

POIDS ET MESURES

LES MARCHANDS, fabricants et propriétaires de Poids, Mesures et Machines à peser, sont spécialement requis de lire attentivement les instructions suivantes et l'Acte qui y correspond.

1. L'Acte des Poids et des Mesures pourvoit à ce qu'une inspection biennale de tous les Poids et Mesures soit faite pour les fins du commerce, aussi bien que pour les inspections irrégulières des mêmes, qui peuvent être faites en tout temps quand l'Inspecteur les jugera nécessaires, et il impose aussi une pénalité sur chaque commerçant ou autre personne qui s'oppose ou empêche un inspecteur ou son assistant dans l'exécution de son devoir d'après le dit Acte, ou qui refuse d'exhiber tous ses Poids et Mesures à l'Inspection quand il en est requis par l'officier Inspecteur.

2. Tout commerçant, manufacturier et propriétaire de Poids, Mesures et de Machines à peser, en payant de l'argent aux Inspecteurs ou aux assistants Inspecteurs de Poids et Mesures pour le droit de vérification, est autorisé et spécialement requis de demander à l'officier qui fait l'Inspection, un certificat original (*Forme O, 6, avec les mots "Original pour le commerçant," imprimés comme entité*) bien rempli et estampillé, et aussi de s'assurer en même temps si les estampilles annexées à tel certificat représentent exactement en valeur le montant payé en argent comptant. Les commerçants sont priés de se rappeler que les certificats de vérifications ne sont d'aucune valeur à moins que les estampilles représentant le montant entier des droits n'y soient annexées.

3. Les propriétaires ou porteurs de ces certificats officiels sont spécialement requis de les garder soigneusement pendant deux ans, et pour les conserver en bonne ordre il serait désirable qu'ils les affichassent dans leurs places d'affaire de la même manière que pour les certificats des licences; car il est parfaitement compris que tous les commerçants qui sont incapables de produire leurs certificats bien et dûment estampillés, lorsqu'ils en sont requis par l'Inspecteur ou l'Assistant Inspecteur, peuvent, en toute probabilité avoir à payer de nouveau les droits de vérification.

E. MIALL,

Commissaire

Département du Révenu de l'Intérieur.
Ottawa, 15 avril 1890.

REVUE HEBDOMADAIRE

Les Marchés de Hull et d'Ottawa

Nos lecteurs trouveront une foule de renseignements exacts en suivant notre rapport des marchés que nous faisons dans le but de donner les meilleures notions.

Les prix que nous donnons ont été recueillis aux meilleures sources par notre apporteur spécial et nous les donnons avec plaisir aux lecteurs, principalement à ceux de la campagne, qui pourront s'y fier en toute sécurité. Ces prix sont ceux que l'on demandait cette semaine au marché d'Ottawa.

MARCHE DE DETAIL

| FOIN | |
|-----------------------------|-----------------|
| Foin No 1 la tonne... | \$ 9 00 à 12 00 |
| Foin No 2 " " | 7 00 à 9 00 |
| Foin pressé " " | 11 00 à 12 00 |
| PEAUX | |
| Peaux vertes No 1..... | 5 00 à 6 00 |
| " " No 2..... | 0 00 à 5 00 |
| " " No 3..... | 0 00 à 3 00 |
| Suif fondu la livre..... | 05 à 54 |
| VIANDES | |
| Boeuf par 100 lbs..... | 3 50 à 5 50 |
| Boeuf, par livre..... | 0 05 à 0 07 |
| Mouton par livre..... | 0 06 à 0 07 |
| Veau " "..... | 0 08 à 0 09 |
| Porc par 100 livres..... | 6 00 à 6 50 |
| Porc à la livre..... | 0 08 à 0 10 |
| Jambon..... | 0 14 à 0 15 |
| Lard fumé..... | 0 12 à 0 15 |
| Sauces..... | 0 10 à 0 12 |
| Saindoux..... | 0 10 à 0 13 |
| PRODUITS DE LA FERME | |
| Beurre en tincte par lb | 0 07 à 0 09 |
| Beurre en moule " " | 0 20 à 0 22 |
| Beurre frais crémier..... | 0 20 à 0 22 |
| Oufs frais par doz..... | 0 24 à 0 26 |
| Oufs en caisse..... | 0 15 à 0 18 |
| Fromage..... | 0 02 à 0 05 |
| Miel en gâteaux par lbs.. | 0 15 à 0 20 |
| " coulé " " | 0 12 à 0 15 |
| GRAIN | |
| Blé Manitoba No 1..... | 0 95 à 0 96 |
| " " No 2..... | 0 93 à 0 95 |
| Fèves, par minot..... | 1 60 à 2 00 |
| Pois " "..... | 0 68 à 0 70 |
| Avoine " "..... | 0 32 à 0 33 |
| Seigle " "..... | 0 60 à 0 70 |
| Orge " "..... | 0 40 à 0 50 |
| FARINE | |
| Patente..... | 5 00 à 5 15 |
| Américaine..... | 5 90 à 6 00 |
| Straight Roller..... | 4 70 à 4 80 |
| Extra..... | 4 40 à 4 50 |
| Superfine..... | 3 45 à 3 50 |
| Fort de boulangerie..... | 4 75 à 4 90 |
| " américaine..... | 4 65 à 4 90 |
| VOLAILLES ET GIBIERS | |
| Oies, la pièce..... | 0 75 à 0 90 |
| Poules, le couple..... | 0 50 à 0 60 |
| Canard, le couple..... | 0 70 à 0 75 |
| Pigeons, la doz..... | 3 00 à 3 75 |
| Dindes par couple..... | 1 50 à 3 00 |
| Poulets par couple..... | 0 45 à 0 55 |
| Canards noirs..... | 0 70 à 0 80 |
| Perdrix, la paire..... | 0 40 à 0 50 |
| Lièvres, la paire..... | 0 35 à 0 40 |
| Bécasses, la paire..... | 1 00 à 1 25 |
| LÉGUMES | |
| Pommes de terre, le sac.. | 0 65 à 0 70 |
| Choux, la douzaine..... | 0 55 à 0 75 |
| Oignons, le baril..... | 1 75 à 2 50 |
| " le panier..... | 0 20 à 0 25 |
| Navets, la poche..... | 0 30 à 0 35 |
| Carottes, panier..... | 0 20 à 0 25 |
| Panais le paquet..... | 0 15 à 0 25 |
| Persil, le panier..... | 0 20 à 0 25 |
| Chicorée, la douz..... | 0 40 à 0 50 |
| Choux-fleurs, la pièce..... | 0 4 à 0 06 |
| Céleri, la douz..... | 0 40 à 0 50 |
| Ail, la tresse..... | 0 12 à 0 15 |
| HUITRES | |
| Malpèques, baril..... | 4 50 à 5 00 |
| Caracot " "..... | 3 00 à 3 50 |
| Boucotte..... | 4 00 à 5 00 |
| St Simon..... | 4 25 à 4 75 |
| DIVERS | |
| Tabac en feuille la livre. | 0 10 à 0 15 |
| Sucre d'érable..... | 0 08 à 0 10 |
| POISSONS | |
| Morue..... | 0 02 à 0 03 |
| Harengs frais la douz..... | 0 18 à 0 20 |
| Harengs salé..... | 0 18 à 0 20 |

PROFESSIONNELS

Dr Jos. Geo. Aubry,
(Gradué de l'Université Victoria)
Bureau et Résidence : Coin des Rues Church et Wright vis-à-vis le couvent St Antoine
Spécialité : Maladie des femmes et des enfants.
Consultation gratuite, à toute heure du jour et la nuit

McDougal & Grondin
AVOCATS
Aylmer. - - P Q

N. TETREAU,
Notaire.
No. 183 RUE PRINCIPALE, HULL

P. T. DESJARDINS,
Notaire
No 139 RUE PRINCIPALE, HULL

G. J. Labelle
Husier, C. S.
141 rue Principale Hull, P. Q.
Boîte 116 Bureau de Poste.

J. E. BEAUSSET,
Avocat
ONTARIO et QUEBEC
Hull, 156 Rue Main, Ottawa, 25 Sparks

C. B. MAJOR,
Avocat
No. 141, Rue Principale, Hull, P. Q.

A. Richard Thos. Black
RICHARD & BLACK,
ENTREPRENEURS.
31 Rue Pitt ou a Waightville, chemin Gatineau, Hull, P. Q.

L. Z. CHARBONNEAU,
HUSIER, C. S.
Auditeur, Agent & Collecteur
Aylmer P. Q.

BARBIER-COIFFEUR
PETER LAPORTE
86 RUE WELLINGTON HULL

Magasins et Logements
Dans le block Monck (ancien block Poulin) rue Principale.
S'adresser à N. Pagé No 154, rue Principale.

Elevantes Chambres Dentales a Hull
Dr. B. S. Stackhouse
CHIRURGIEN DENTISTE
Bloc Goyette Rue Principale, vis-a-vis le bureau de Poste.

Dents remplacées d'après un système tout-fait nouveau. 15 minutes après l'extraction des dents naturelles. Pas de douleurs. Gaz, chloroforme ou éther administrés.

Magasin du bon Marche
NO. 100 RUE PRINCIPALE HULL
Ancien Magasin de E. J. Faulkner

MARCHANDISES SECHES et NOUVEAUTES
Pour les Dames.
TWEEDS, CHAPEAUX ET ARTICLES DE FANTAISIES POUR MESSIEURS
Habilllements faits sur commande.
Hardes faites, Etc., Etc.

A bon Marche. Un seul prix. Argent comptant
G. LAFOND,
No. 100 Rue Principale, Hull, vis-a-vis l'église Anglaise.

S. St. JEAN
FERBLANTIER-PLOMBEUR
No. 257, Rue Principale Hull
Ouvrage de commande une spécialité.
Réparations de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.
PRIX MODÉRÉS.

15,000 PRESENTS
De toutes sortes pour les fêtes de NOËL ET DU JOUR DE L'AN
Sont maintenant exhibés
— A LA —

Librairie Ste. Anne
NO. 106 Rue Main, Hull
Cartes de luxe une spécialité.
Hâtez-vous de venir faire votre choix les premiers arrivés seront les premiers servis.
Dlle. ELEONORE SEGUIN, Propriétaire



IMPRIMERIE

— DU —

'Spectateur'

154 RUE PRINCIPALE

HULL

IMPRESSIONS DE LUXE

IMPRESSIONS DE COMMERCE

CARTES D'AFFAIRES.

TÊTES DE COMPTE

BLANCS DE COMPTE,

LETTRES FUNÉRAIRES

CARTES DE VISITE,

PANCARTES,

BLANCS DE COUR, ETC.

Impressions de Ville

Avant fait l'acquisition d'un matériel complètement neuf, choisi tous les caractères les plus nouveaux, fabriqués dans les grandes fonderies américaines, nous informons le public que nous sommes en mesure de faire promptement et à la satisfaction de chacun tous les travaux d'impression qu'on voudra bien nous confier.

Execution Parfaite Prix Réduits

Venez visiter notre établissement et donnez vos commandes au

NO. 154 RUE PRINCIPALE, HULL.

Si vous êtes atteints de la **"GRIPPE"**
BUVEZ LE
VIN DE QUININE Campbell
Le meilleur remède en existence.
Le tonique le plus fortifiant.

Méfiez vous des contre-façons. Pour être certain d'avoir le vrai remède, allez Médical Hall.
No. 84 Rue Principale, Hull, P. Q.
Cooke & Helmer
PHARMACIENS

Teinturerie et Buanderie a Hull

M. R. Gagnon, teinturier, établi à Ottawa depuis plusieurs années a ouvert au No 140 rue Principale bloc Dorion chez M. J. Lambert, tailleur une agence de teinturerie et une buanderie.

Réparage des plumes d'aiguille nettoyage de hardes, lavage. Les ordres sont livrés à domicile.
Une visite est sollicitée.

R. GAGNON
No 140, rue Principale Hull

BUREAU DE POSTE DE HULL

ARRIVÉE ET DÉPART DES MALLES

| MALLES | ARRIVÉE | | | |
|---------------|---------|-------|------|------|
| | A.M. | A.M. | P.M. | P.M. |
| Ottawa..... | 7 00 | 10 50 | | |
| C. P. R..... | | | | 1 00 |
| Gatineau..... | | | | 4 10 |
| Ottawa..... | | | | |

| | DÉPART | | | |
|---|--------|------|-------|------|
| | A.M. | A.M. | P.M. | P.M. |
| Pour Montréal et tous les points de l'Est par le C. P. R..... | 6 55 | | | |
| Pour le haut de la Gatineau..... | 7 00 | | | |
| Pour Ottawa..... | 10 00 | | 12 30 | 4 15 |
| Pour Aylmer..... | | | 4 50 | 7 00 |

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la Poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.
Heure du bureau : de 8 a.m. à 8 p.m.
Mandats sur la Poste et la Banque d'Épargne, de 9 a.m. à 4 p.m.

J. H. KERR,
Bureau de Poste Hull } Maître de Poste
Mai 1889 }

Bureau de Poste d'Aylmer

ARRIVÉE et DÉPART des MALLES

| | ARRIVÉES | |
|---|----------|-------|
| | A.M. | P.M. |
| D'Ottawa et Hull, tous les jours, dimanches exceptés..... | 2 00 | 6 00 |
| De Heyworth, Eardley, Onslow, Bristol, Portage du Fort, les dimanches exceptés..... | | 10 30 |

| | FERMETURE | |
|---|-----------|------|
| | A.M. | P.M. |
| Pour Ottawa et Hull, tous les jours, dimanches exceptés..... | 10 03 | 6 00 |
| Pour Heyworth, Eardley, Onslow, Bristol et Portage du Fort, tous les jours, dimanche excepté..... | | 5 00 |

Les lettres destinées à l'enregistrement doivent être mises à la poste 15 minutes avant la clôture des malles précédentes.
Heures du Bureau, de 8 a. m. à 9 p. m.
Mandats sur la poste et la Banque d'Épargne de 9 a. m. à 4 p. m.

J. R. WOODS,
Bureau de de Poste } Maître de Poste.
Aylmer Mai 1889. }

E "SPECTATEUR"
PUBLIÉ PAR N. PAGE, IMPRIMEUR
BUREAUX ET ATELIERS
NO. 154, RUE PRINCIPALE,

Journal publié les Mardis et Vendredis dans l'intérêt des populations ouvrières et agricoles du district d'Ottawa.
ABONNEMENT
Hull et Ottawa : Un an..... \$2.00
" " Six mois..... 1.00
Ottawa et Québec : Un an..... 2.00
" " Six mois..... 1.00
ous autres endroits : Un an..... 1.00
ANNONCES (mesure nonpareil)
Première insertion..... 10 cts la ligne
Insertions subséquentes..... 5 cts la ligne
Une fois par semaine..... 8 cts la ligne
Toutes les correspondances doivent être adressées comme suit :
N. PAGE,
LE SPECTATEUR,
P. O. Boi 423
Hull, Canada

ARPIN & Frere
Manufacturiers de
Chaussures en Gros
Lanoraie, P. Q.

Le patronage des marchands du district d'Ottawa est respectueusement sollicité. Les ordres expédiés par la maille recevront notre prompt attention.
J. E. ARPIN, J. N. ARPIN,
11-15 89-1a

JOHN ELIE

Commerçant de
GRAINS, FOIN, AVOINE &
En gros et en détail.

On achète et vend en gros et en détail.
No. 166, rue Principale Hull, (Bloc Monck)
J. B. Borian, Gerant,

BUVEZ LA BIÈRE O'KEEFE

M. E. J. Faulkner désire annoncer à ses nombreuses pratiques qu'il a cessé d'être l'agent pour la vente de la bière Molson et qu'il fera le commerce de la célèbre bière O'Keefe seulement.

DEPOT GENERAL
Coin des rues Dalhousie et Church Ottawa.
E. J. Faulkner

D. C. SIMON,

Percepteur du Revenu
Auditeur, Comptable,
Agent General d'Assurances

Sur la Vie, contre le Feu et les Accidents,
Pour plusieurs compagnies de première classe, et Agent pour la **Caisse d'Épargne et de Credit, de Paris.**

M. Simon est maintenant prêt à assurer toutes espèces de propriétés et effets à des prix raisonnables, en donnant comme par le passé, satisfaction à tous.
Il sera heureux, aussi, de donner les explications nécessaires à ceux qui voudraient se prévaloir des avantages qu'offrent la "Caisse générale d'Épargne et de crédit de Paris."

PHARMACIE de HULL

84 Rue Principale 84
COOKE ET HELMER, Prop.

Toujours en main un vaste assortiment de
VIN de PEPTONE de CHAPOTEAUX.
CAPOULE MORRHUOL, " SANTAL MIDY
CIGARETTES INDIENNES, Contre l'Asthme etc.
FER BRAVAIS,
GOUDRON GUYOT,
CHARBON BELLOC,
SEIDLITZ CHANTAUD,
INJECTION NATICE,
ETC! ETC!! ETC!!!
Prescriptions préparées par des pharmaciens compétents.

Agences du TELEPHONE et de la CANADIAN EXPRESS Co.
S. P. Cooke. R. A. Helmer.

CHEAPSIDE

GRAND ENTREPOT DE
Modes, Manteaux et articles de Toilettes
DUPUIS & NOLIN